

DELIBERATION N° 96/02-10 - CARTE SCOLAIRE/RENTREE 1996

Monsieur SQUILLACE, rapporteur, donne lecture d'un courrier de l'Inspection Académique en date du 23 Janvier 1996, portant notification des mesures envisagées à la rentrée scolaire 1996.

Une fermeture de classe à revoir est programmée pour l'école maternelle Charcot selon les éléments académiques suivants :

- Effectif prévu : 122
- Moyenne par classe avant mesure : 24, 40
- Moyenne par classe après mesure : 30, 50

Il indique qu'une discordance apparaît par rapport aux effectifs donnés lors de la Commission Scolaire qui s'est réunie antérieurement à ce courrier et qui étaient de 132 élèves. La moyenne s'élève ainsi à 26, 40 élèves par classe. :

En conséquence,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- de refuser la fermeture d'une classe à la maternelle Jean Charcot.